

BAREME DISCIPLINAIRE AGGRAVÉ

(ADOPTÉ PAR LE COMITÉ DE DIRECTION DE LA LIGUE LE 10 MAI 2021 APPLICABLE À COMPTER DU 1^{er} JUILLET 2021)

Ce barème est un « Barème Disciplinaire de référence ».

Pour les chapitres 9 à 13 ci-après, l'infraction commise peut entrainer un retrait de points au classement de l'équipe concernée

Le retrait de points au classement ne s'applique qu'aux Championnats. En Coupe, au lieu du retrait de points, la commission peut décider de donner « match perdu par pénalité ».

<u>Article 9 – Comportement Discriminatoire</u>

Victime	Auteur	Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Quelle qu'elle soit	Hors rencontre	20 matchs de suspension 10 matchs de suspension	1 an de suspension 5 mois de suspension	Moins 1 point

Article 10 - Bousculade volontaire

Victime	Auteur	Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement	
	Rencontre	16 mois de suspension 8 mois de suspension	20 mois de suspension 10 mois de suspension	Moins 2 points	
Officiel	Hors rencontre	3 ans de suspension	3 ans de suspension	Moins 3 points	
	nois relicolitie	15 mois de suspension	18 mois de suspension	iviolits 5 politis	
Joueur/Entraineur/	Rencontre	7 matchs de suspension	4 mois de suspension	Mains 1 paint	
Educateur/Dirigeant/	Rencontre	5 matchs de suspension	12 matchs de suspension	Moins 1 point	
Public	Hors rencontre	9 matchs de suspension	8 mois de suspension	Mains 1 paint	
rubiic	nois rencontre	7 matchs de suspension	4 mois de suspension	Moins 1 point	

Article 11 – Tentative de brutalité / tentative de coup

Victime	Auteur		Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre	18 mois de suspension 9 mois de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 2 points
Officier	Hors rencontre	3 ans de suspension 18 mois de suspension	4 ans de suspension 2 ans de suspension	Moins 3 points
Joueur/Entraineur/	Rencontre	8 matchs de suspension 6 matchs de suspension	8 mois de suspension 4 mois de suspension	Moins 1 point
Educateur/Dirigeant/ Public	Hors rencontre	3 mois de suspension 8 matchs de suspension	1 an de suspension 6 mois de suspension	Moins 1 point

Article 12 - Crachat

Victime	Auteur	Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
	Rencontre	18 mois de suspension 9 mois de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 1 point
Officiel	Hors rencontre	3 ans de suspension 18 mois de suspension	4 ans de suspension 2 ans de suspension	Moins 1 point
Joueur/Entraineur/	Rencontre	8 matchs de suspension 6 matchs de suspension	8 mois de suspension 4 mois de suspension	Moins 1 point
Educateur/Dirigeant/ Public	Hors rencontre	10 matchs de suspension 8 matchs de suspension	1 an de suspension 6 mois de suspension	Moins 1 point

Article 13 – Acte de brutalité / coup

13.1 – N'occasionnant pas une blessure ou occasionnant une blessure uniquement observée par un arbitre

Victime	Auteur		Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
	Rencontre		5 ans de suspension 2 ans de suspension	6 ans de suspension 3 ans de suspension	Moins 3 points
Officiel	Hors rencontre		6 ans de suspension 3 ans de suspension	8 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 4 points
Joueur			6 matchs de suspension 4 matchs de suspension	1 an de suspension	Moins 1 point
Entraineur Educateur	Rencontre	Hors action de jeu	2 mois de suspension 7 matchs de suspension	6 mois de suspension	Moins 1 point
Dirigeant Public	Hors re	encontre	20 matchs de suspension 10 matchs de suspension	2 ans de suspension 1 an de suspension	Moins 2 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « <u>Faute grossière</u> » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime		Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	4 matchs de suspension

13.2 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical

	Auteur		loueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel	Retrait de points au
Victime			Joueur	médical	classement
	Rencontre		10 ans de suspension 3 ans de suspension	15 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 4 points
Officiel	Hors rencontre		15 ans de suspension 5 ans de suspension	20 ans de suspension 6 ans de suspension	Moins 5 points
Joueur	Rencontre	Action de jeu	7 matchs de suspension 5 matchs de suspension	18 mois de suspension	Moins 2 points
Entraineur Educateur	Rencontre	Hors action de jeu	3 mois de suspension 8 matchs de suspension	9 mois de suspension	Moins 2 points
Dirigeant Public	Hors	s rencontre	6 mois de suspension 12 matchs de suspension	3 ans de suspension 18 mois de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « <u>Faute grossière</u> » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime		Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	5 matchs de suspension

13.3 - Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. inférieure ou égale à 8 jours

V. 1.	Auteur		Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel	Retrait de points au
Victime				médical	classement
	Rencontre		15 ans de suspension 7 ans de suspension	20 ans de suspension 8 ans de suspension	Moins 5 points
Officiel	Hors rencontre		20 ans de suspension 9 ans de suspension	25 ans de suspension 10 ans de suspension	Moins 6 points
Joueur	Poncontro	Action de jeu	5 mois de suspension 9 matchs de suspension	4 ans de suspension	Moins 2 points
Entraineur Educateur	Rencontre Hors action de jeu		2 ans de suspension 1 an de suspension	2 ans de suspension	Moins 2 points
Dirigeant Public	Hors	s rencontre	4 ans de suspension 2 ans de suspension	8 ans de suspension 4 ans de suspension	Moins 3 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « <u>Faute grossière</u> » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime		Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	9 matchs de suspension

<u>13.4 – Occasionnant une blessure dûment constatée par certificat médical, entraînant une I.T.T. supérieure à 8 jours</u>

Victime	Auteur		Joueur	Entraineur/Educateur/ Dirigeant/personnel médical	Retrait de points au classement
Officiel	Rencontre		30 ans de suspension 9 ans de suspension	35 ans de suspension 10 ans de suspension	Moins 7 points
Officiel	Hors rencontre		35 ans de suspension 13 ans de suspension	40 ans de suspension 15 ans de suspension	Moins 8 points
Joueur	Rencontre	Action de jeu	8 mois de suspension 15 matchs de suspension	10 ans de suspension	Moins 3 points
Entraineur Educateur	Rencontre	Hors action de jeu	6 ans de suspension 3 ans de suspension	5 ans de suspension	Moins 3 points
Dirigeant Public	Hors	s rencontre	10 ans de suspension 5 ans de suspension	15 ans de suspension 7 ans de suspension	Moins 4 points

Uniquement si la faute sanctionnée avait pour motif initial « <u>Faute grossière</u> » et requalifiée par l'arbitre et/ou la Commission de Discipline en « acte de brutalité » au vu de la blessure :

Victime		Auteur	Joueur
Joueur	Rencontre	Action de jeu	15 matchs de suspension